

# Maître de l'ouvrage



## **MAIRIE DE SAINT PARGOIRE**

Place de la Mairie  
34230 SAINT PARGOIRE

### **AMENAGEMENT DE LA MAIRIE SAINT PARGOIRE**

### **PHASE DCE**

### **CCTP LOT 01 GROS-OEUVRE, DEMOLITIONS, CHARPENTE**

<b>ARCHITECTE</b> <b>S.A.R.L d'Architecture</b> <b>Gérard SOULAIRAC</b> 5 avenue du Président Wilson 34800 CLERMONT L'HERAULT Tél: 04 67 44 83 72 <a href="mailto:archi.soulairac@gmail.com">archi.soulairac@gmail.com</a>	<b>BUREAU D'ETUDES STRUCTURE ECONOMISTE</b> <b>ACEB</b> 11 rue des Garrigues 34 710 LESPIGNAN Tél : 04.67.37.23.59 Fax : 04.67.37.69.93 <a href="mailto:aceb@be-aceb.fr">aceb@be-aceb.fr</a>	<b>BET FLUIDES</b> <b>ALABISO INGENIERIE</b> 48 Rue Maurice Béjart 34 000 MONTPELLIER Tél 04.67.59.80.76 <a href="mailto:contact@alabiso-ingenierie.fr">contact@alabiso-ingenierie.fr</a>
--	--	--

## SOMMAIRE

<b>1. GENERALITES .....</b>	<b>3</b>
1.1 OBJET DU LOT .....	3
1.2 CONSISTANCE DU MARCHE.....	3
<b>2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES .....</b>	<b>3</b>
2.1 NORMES ET REGLEMENTS .....	3
2.2 OBLIGATIONS GENERALES .....	3
2.3 HYPOTHESES DE CALCUL .....	3
2.3.1 Hypothèses parasismiques.....	3
2.3.2 Taux de travail du sol.....	3
2.3.3 Résistance au feu des constructions.....	3
2.3.4 Charges d'exploitation.....	4
2.3.5 Isolation thermique des parois.....	4
2.3.6 Charges climatiques .....	4
2.4 ETUDES EXECUTION.....	4
2.5 OBLIGATIONS PARTICULIERES .....	4
2.6 TOLERANCES .....	4
2.6.1 Tolérances générales.....	4
2.6.2 Déformation.....	4
2.6.3 Tolérances des parements.....	5
2.7 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES .....	6
2.7.1 Etude, fabrication, transport, mise en œuvre et contrôle des bétons.....	6
2.7.2 Aciers pour béton armé.....	6
2.7.3 Echafaudages et étais .....	6
<b>3. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES .....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTALLATION DE CHANTIER .....	6
3.1.1 Clôture de chantier.....	8
3.1.2 Réseau EP de chantier.....	8
3.2 SONDAGES .....	8
3.3 DEMOLITIONS .....	8
3.3.1 Sciages.....	8
3.3.2 Démolitions.....	8
3.4 TERRASSEMENTS.....	8
3.4.1 Terrassements.....	9
3.4.2 Terrassement pour canalisations.....	9
3.4.3 Canalisations sous dallage.....	9
3.4.4 Remblaiements.....	9
3.4.5 Fourreaux.....	9
3.5 FONDATIONS.....	9
3.6 ELEVATIONS.....	9
3.6.1 Maçonnerie d'agglomérés de béton creux.....	9
3.6.2 Maçonnerie d'agglomérés de béton à bancher.....	10
3.6.3 Ossatures incorporées .....	10
3.7 PLANCHER .....	10
3.7.1 Plancher courant industriel allégé.....	10
3.7.2 Plancher connecté.....	10
3.7.3 Chaînages.....	11
3.8 OSSATURES COFFREES POTEAUX POUTRES .....	11
3.9 DALLAGES .....	11
3.10 OUVRAGES DIVERS .....	12
3.10.1 Seuils et appuis .....	12
3.10.2 Réservation Rebouchage - Calfeutrement.....	12
3.10.3 Sous œuvre .....	12

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
<b>Phase DCE</b>	<b>LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE</b>	<b>Mars 2021</b>	<b>Page 2</b>

3.10.4	<i>Rebouchages ouvertures .....</i>	13
3.10.5	<i>Menuiseries existantes .....</i>	13
3.10.6	<i>Couture fissures .....</i>	13
3.10.7	<i>Dressage mur ancien .....</i>	13
3.10.8	<i>Escaliers béton.....</i>	13
3.10.9	<i>Relevé béton.....</i>	14
3.10.10	<i>Encadrements menuiseries hall .....</i>	14
3.11	<b>CHARPENTE COUVERTURE .....</b>	14
3.11.1	<i>Charpente traitement .....</i>	14
3.11.2	<i>Révision couverture .....</i>	14
3.11.3	<i>Désenfumage cage d'escalier .....</i>	14
3.11.4	<i>Murs ossature bois.....</i>	15

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
Phase DCE	LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE	Mars 2021	Page 3

## 1. GENERALITES

### 1.1 OBJET DU LOT

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) s'applique aux travaux du lot :

- **Lot n° 01 : Démolitions – Gros-œuvre – Charpente Couverture**

Du programme de l'aménagement de la mairie pour le compte de la ville de Saint-Pargoire (34230).

### 1.2 CONSISTANCE DU MARCHÉ

Les prestations à réaliser dans le cadre du présent lot devront comprendre :

- Toutes les sujétions d'exécution pour une parfaite mise en œuvre et finition
- Toutes les fournitures et accessoires nécessaires.
- Les notes de calculs, études d'exécution notices, AT et plus généralement tout document demandé par la maîtrise d'œuvre, le contrôleur technique, le maître d'ouvrage.
- Tous les matériels nécessaires à l'exécution de ses ouvrages
- Les échantillonnages
- La participation aux dépenses communes de chantier
- Tous les moyens d'accès à la réalisation de ses ouvrages
- La protection et l'entretien de ses ouvrages.
- Le nettoyage et l'enlèvement de ses gravois y compris incidences financières.

La réalisation de l'ensemble des travaux dévolus au présent lot :

- Installation de chantier.
- Fondations.
- Maçonnerie.
- Planchers.
- Ouvrages divers liés au gros œuvre.

## 2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

### 2.1 NORMES ET REGLEMENTS

Les ouvrages et travaux du présent lot seront toujours exécutés conformément aux :

- Normes françaises
- Normes européennes
- Règles d'exécution
- DTU Règles de calculs
- Règles professionnelles.
- Avis technique et PV du CSTB validé si nécessaire.
- Règlement divers (sécurité incendie, acoustique, thermiques) etc.

Correspondant aux travaux impartis au présent lot et ceux en déroulant au moment de l'établissement du présent cahier des charges.

### 2.2 OBLIGATIONS GENERALES

Chaque entreprise est tenue d'avoir pris en compte dans son offre toutes les obligations, charges, ou dispositions indiquées dans les pièces administratives générales et particulières, CCAP ; CCTP généralités ; PGC ; ou tout autre document de référence.

### 2.3 HYPOTHESES DE CALCUL

#### 2.3.1 Hypothèses parasismiques

Zone II, aléa faible.

#### 2.3.2 Taux de travail du sol

Sans objet.

#### 2.3.3 Résistance au feu des constructions

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
<b>Phase DCE</b>	<b>LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE</b>	<b>Mars 2021</b>	<b>Page 4</b>

La structure devra assurer une tenue au feu conforme à la réglementation en vigueur.

### 2.3.4 Charges d'exploitation

Bureaux.....	250 daN/m <sup>2</sup>
Circulations .....	250 daN/m <sup>2</sup>
Escalier .....	350 daN/m <sup>2</sup>
Archives .....	500 daN/m <sup>2</sup>

Les efforts transmis aux planchers par le cloisonnement seront déterminés en prenant en compte l'hypothèse la plus défavorable.

Les surcharges particulières ou ponctuelles devront être prises en charge dans les calculs de structure.

### 2.3.5 Isolation thermique des parois

Suivant rapport thermicien.

### 2.3.6 Charges climatiques

Neige : région B2 altitude < 200m.

Vent : région 3 site exposé.

## 2.4 ETUDES EXECUTION

Les études techniques (notes de calculs et plans) nécessaire à la réalisation des ouvrages de bâtiment fondations, infrastructures, structures, objets du présent lot, sont à la charge de l'entreprise.

Ces études seront réalisées pendant la période de préparation.

Elles devront avoir obtenu l'aval de la maîtrise, du contrôleur technique avant toute mise en exécution.

## 2.5 OBLIGATIONS PARTICULIERES

L'attention des entreprises est attirée sur les faits suivant :

- Chantier réalisé en centre-ville.
- Voiries d'accès de faibles largeurs.
- Espace dédié au chantier réduit.
- Durée des travaux impérative à respecter.
- Chantier à problème de nuisances sonores.

Une attention toute particulière sera apportée au tri des déchets, l'entreprise de gros œuvre aura en charge la gestion de la récupération du tri et de l'abonnement des déchets, les frais occasionnés seront répartis au prorata des marchés.

## 2.6 TOLERANCES

### 2.6.1 Tolérances générales

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les tolérances maximales des cotes de gros-œuvre qu'il est indispensable de respecter pour permettre la mise en place des éléments de second œuvre.

Ces tolérances sont les suivantes :

- **en hauteur** : 10 mm sur les hauteurs d'étage
- **en longueur** : 2 cm sur la longueur totale de chaque corps de bâtiment
- **verticalité** : 1 cm sur la hauteur du bâtiment
- **cloisonnement** : pour ces éléments, il est expressément rappelé que, conformément aux règles de l'Art, aucune tolérance ne sera acceptée, surtout en ce qui concerne la verticalité, la planéité et l'équerrage.

### 2.6.2 Déformation

#### **Plancher courant :**

Supportant cloisons, carrelage, la flèche doit rester inférieure à :

- 1/500 jusqu'à 5 m
- 0.5 cm + 1/1000 au-delà de 5 m

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE	Mars 2021	Page 5

**Autre plancher :**

- 1/350 jusqu'à 3,5 m
- 0,5 cm + 1/700 au-delà de 3,5 m

**2.6.3 Tolérances des parements**

*2.6.3.1 Coffrage - Décoffrage*

Suivant D.T.U. 23 - 1

*2.6.3.2 Parements des bétons coulés en place*

Suivant norme N.F. P 01.101 et D.T.U. 23 – 1.

*2.6.3.3 Parements coffrés*

On distingue deux familles :

- les parements plans désignés par la lettre "P"
- les parements courbes désignés par la lettre "C"

Les parements doivent être exempts de tout produit nuisant à l'adhérence des enduits, des peintures, revêtements hydrofuges, etc... ou risquant de faire apparaître des traces.

Tous les ragréages, ponçage et enduits pelliculaires qui s'avèrent nécessaires pour obtenir un fini acceptable sont dus. Il en est de même pour le redressement des arêtes, notamment celles des poteaux, poutres, tableaux, voussures.

De plus et afin d'éviter toute contestation entre l'Entreprise de gros œuvre et l'Entreprise de peinture au sujet de la qualité des parements, au fur et à mesure de la terminaison des travaux de gros œuvre, ce dernier demandera au peintre de contrôler les subjectiles en présence du Maître d'œuvre.

Les travaux éventuellement nécessaires pour améliorer sont à exécuter par l'Entreprise de gros œuvre ou, à ses frais, par l'Entreprise de peinture.

Dans ce dernier cas, les travaux en cause sont réglés directement par l'Entreprise de gros œuvre. Le Maître d'œuvre n'intervient en la matière qu'en tant qu'arbitre et constate la matérialité des travaux exécutés. L'entrepreneur du présent lot devra s'assurer que l'huile de décoffrage soit compatible avec les différentes prestations des autres corps d'état.

**Etat de surfaces des parements coffrés**

**Coffrage n° 1 : Elémentaire**

Dit ordinaire, destiné à obtenir des ouvrages devant être laissés bruts de décoffrage sans que leur esthétique ait à en souffrir. Toutes les balèbres seront soigneusement recoupées.

**Coffrage n° 2 : Ordinaire**

Coffrage destiné à obtenir des ouvrages dont l'état de surface recevra un enduit ciment ou un enduit plâtre.

**Coffrage n° 3 : Courant**

Coffrage destiné à obtenir des ouvrages dont la surface recevra un enduit vinylique ou similaire avant peinture.

**Coffrage n° 4 : Soigné**

Coffrage destiné à obtenir des ouvrages dont la surface recevra directement la peinture sans enduit préalable.

**Coffrage n° 5 :**

Coffrage destiné à obtenir des ouvrages dont la surface devra présenter des caractéristiques architecturales particulières. En tout état de cause, les ouvrages seront exécutés de telle sorte qu'ils ne puissent donner lieu à aucune critique esthétique de la part de l'Architecte. Dans le cas contraire, les repères des reprises seront effectués aux frais de l'Entrepreneur défaillant.

**Tolérances des bétons coffrés : planéité**

	Règle de 2 m	Réglet de 20 cm
P 1	20 mm	10 mm
P 2	15 mm	6 mm
P 3	7 mm	2 mm
P 4	5 mm	2 mm
P 5	Suivant plan Architecte	

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE	Mars 2021	Page 6

Les mêmes exigences seront demandées pour les parements courbés ; l'appellation du parement sera alors désignée par la lettre "C".

#### 2.6.3.4 Etat de surfaces des dalles

Il existe quatre types d'état de surface de dalle.

##### **Dalle brute n° 1 :**

Dite ordinaire, destinée à recevoir un revêtement scellé tel que carrelage, chape de plus de 6 cm d'épaisseur.

##### **Dalle courante n° 2 :**

Dite courante, destinée à recevoir un revêtement scellé directement sur dalle nécessitant une résine d'une épaisseur de 3 cm.

##### **Dalle soignée n° 3 :**

Dite soignée, destinée à recevoir un revêtement collé directement sur la dalle.

##### **Dalle très soignée n° 4 :**

Dite très soignée, destinée à recevoir un revêtement de peinture sans autre préparation qu'un dépoussiérage.

#### **Tolérances des planéité de surfaces des dalles**

	Règle de 2 m	Réglet de 20 cm
D 1	12 mm	6 mm
D 2	10 mm	3 mm
D 3	6 mm	2 mm
D 4	5 mm	2 mm

L'Entrepreneur du présent lot devra prendre connaissance auprès du lot Revêtement de Sols & Murs de la qualité des prestations à obtenir. Il ne sera toléré aucunes flaches sur les dalles ne nécessitant pas de formes de pente.

## 2.7 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

### 2.7.1 Etude, fabrication, transport, mise en œuvre et contrôle des bétons

Suivant D.T.U. 21 et NF EN 206-1.

Pour tous les bétons à mettre en œuvre sur le projet défini de catégorie B.

Les bétons devront répondre aux exigences de classe de résistance, d'exposition, de consistance, de chlorures et de dimensions des agrégats.

### 2.7.2 Aciers pour béton armé

Voir normes N.F. A 35 015 et 36 016 et D.T.U. 20 - 1 à 23 - 1.

Les aciers utilisés, ronds à haute adhérence (HA) ou treillis soudés doivent être conformes à leur fiche d'homologation. Les aciers seront du type FE 500.

### 2.7.3 Echafaudages et étais

Les échafaudages et étais doivent être calculés pour résister sans déformation aux charges qui leur sont transmises par les coffrages et leur contenant ainsi qu'aux effets du vent. Ils doivent pouvoir être réglables à tout moment pour conserver aux coffrages supportés leur altitude et leur rectitude.

Ils doivent être disposés de telle sorte qu'ils ne donnent sur les surfaces d'appui que des efforts compatibles avec leur résistance et qu'ils ne provoquent aucun tassement du sol ou déformation du plancher qui entraîneraient par voie de conséquence, la déformation des coffrages.

Le système de réglage doit permettre la dépose des étais sans provoquer d'efforts sur les ouvrages réalisés.

## 3. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

### 3.1 INSTALLATION DE CHANTIER

Conforme au CCAP et au PGC.

Les indications données au présent descriptif sont des minimas.

La gestion du compte prorata sera à la charge du lot gros œuvre. Ce dernier devant aussi les démarches nécessaires auprès des services concédés pour les branchements de chantier.

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE	Mars 2021	Page 7

Seront dus :

- La fourniture et pose du panneau de chantier format 120x240 adapté pour une installation extérieure et durable pendant toute la durée des travaux. Ce panneau reprendra le listing et logos de tous les intervenants techniques et entreprises. Compris supports (poteaux madriers socles d'assise) et fixations pérennes.
- La réalisation d'un constat état des lieux établi par un homme de l'art sur l'ensemble des avoisinants immédiats, sur les voiries, avant tout démarrage d'installation de chantier.
- L'installation de la base vie : vestiaires, sanitaires et réfectoire pour l'ensemble des corps d'états travaillants sur le chantier environ 15 personnes, salle de réunions pour 10 personnes assises (la location, la gestion et l'entretien pendant toute la durée des travaux sera répartie au prorata des marchés)
- Le raccordement électrique principal se fera en étroite collaboration avec le titulaire du lot électricité. Les branchements et installation intérieure seront conformes à toutes normes en vigueur. Le titulaire doit le branchement général, l'amenée à la base vie, l'amenée pour ses moyens de levage et un coffret d'alimentation du bâtiment, les installations intérieures sont à charge du lot électricité.
- Le raccordement eau potable et distribution intérieure depuis le réseau existant alimentant le bâtiment y compris protection au gel (un point d'eau général en pied de bâtiment, raccordement de la base vie) les installations intérieures sont à charge du plombier.
- Les frais de location des installations communes, des comptages et des consommations seront répartis au compte prorata.
- Les fermetures du chantier par une clôture rigide adaptée au site et a ces contraintes d'une hauteur minimale de 2.00ml pendant toute la durée du chantier y compris portail d'accès et signalisation règlementaire, tunnel protection accès riverains si nécessaire (une clôture par phase).
- La protection des accès de stockage.
- La location de bennes à gravats de chantier pour un tri sélectif des matériaux mise à disposition des différents corps d'états pendant toute la durée des travaux, compris remplacement autant de fois que nécessaire, évacuation en fin de chantier, avec répartition des frais engendrés par la gestion et les coûts de décharges au compte prorata.
- Les protections collectives et dispositifs communs de sécurité, tel que garde-corps de chantier pour la sécurisation des vides de construction (planchers, trémies, ouvertures, toitures, etc...). Les signalisations routières règlementaires.
- La dépose, l'évacuation et le nettoyage des installations de chantier et aires d'emprises en fin de chantier.
- La localisation des installations de chantier, des aires de stockage, des accès, seront déterminés avant le démarrage du chantier avec l'ensemble des intervenants, elles devront dans la mesure du possible être calculées et positionnées pour servir pour les deux phases de travaux.

En outre le titulaire du présent devra avoir pris en charge dans son offre les frais inhérents à l'occupation de la voirie communale si nécessaire.

La mise en place des engins de levage nécessaires à la réalisation des travaux du présent lot et des autres lots, est laissée à l'initiative du gros-œuvre ainsi que leur aménagement.

Néanmoins, sur les plans d'installation de chantier, devront figurer les caractéristiques précises des engins de levage que compte utiliser l'entrepreneur, la position, le modèle, la puissance ainsi que les zones desservies par ces derniers.

La mise en place des engins de levage devra être effectuée conformément aux réglementations et contrôlée. Toutes les parties de fondement nécessaires pour la tenue des engins de levage sont dues par le présent lot, et devront être enlevées en fin de travaux. Les sujétions dues aux emplacements des engins de levage (arrêts de coulage, aciers en attente, reprises, travaux différés, etc. ..) font partie des prestations du présent lot dans le cadre de son marché.

Les raccordements énergétiques, l'entretien et les réparations sont à la charge du présent lot. L'armoire générale électrique est à charge du présent lot pour les engins de levage.

Les engins de levage devront répondre aux normes de sécurité et faire l'objet des contrôles nécessaires par des organismes agréés. Les zones balayées par les engins de levage devront être protégées pour le chantier par des protections efficaces et des signalisations. Il sera du par le présent lot, la mise en place d'une surveillance particulière lors de manœuvres dangereuses. Les dispositions de protection des ouvrages devront obligatoirement être soumises à l'avis de la maîtrise d'œuvre. Les engins de levage devront rester en place pour les corps d'états secondaires quatre semaines après la réalisation des arases charpente.

Ces bases sont des minima, l'entreprise devra chiffrer en option pour un coût mensuel les demandes complémentaires liées au COVID 19.



<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
<b>Phase DCE</b>	<b>LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE</b>	<b>Mars 2021</b>	<b>Page 8</b>

### 3.1.1 Clôture de chantier

La clôture de chantier sera réalisée par un bardage métallique type treillis soudé maillage renforcé, de 2,00 m de hauteur, et de portails d'accès, plots suffisamment dimensionnés pour éviter tout basculement et déplacement de la clôture (lestage).

Cette clôture permettra la gestion des accès à l'intérieur de l'enceinte chantier.

Le titulaire du présent lot devra demander une autorisation de voirie aux STM de la ville et aux services de l'état pour occupation de la voirie, route de Nissan, une circulation alternée devra être mise en place.

### 3.1.2 Réseau EP de chantier

Durant toute la durée du chantier, et en particulier avant mise hors d'eau, l'entrepreneur prendra toutes les dispositions pour procéder à l'épuisement des eaux.

La plate-forme du chantier devra être accessible en permanence aux engins de levage, camions...

## 3.2 SONDAGES

Sans Objet.

## 3.3 DEMOLITIONS

### 3.3.1 Sciages

Implantation, traçage et sciage du disque de revêtement béton (dallage) existant compris toutes sujétions d'exécutions.

Concerne :

Sciage de dallages existants pour démolitions, fondations, tranchées réseaux.

Sciage pour réalisation rampes d'accès extérieures et partie intérieure.

### 3.3.2 Démolitions

Concerne toutes les démolitions d'ouvrages des bâtiments existants non liés directement à la réalisation des sous œuvres, les travaux devront être exécutés après neutralisation de l'ensemble des réseaux existants.

Devront être pris en compte :

- Barrières de signalisation et de délimitation de zone de sécurité avec panneaux de signalisation.
- Personnel de surveillance
- Protection de risques de chutes de matériaux.
- Etalement des planchers tous niveaux.
- Les démolitions progressives des ouvrages concernés, avec leur chargement aux décharges publiques (les gravois seront arrosés pour neutraliser les dégagements de poussières)
- Désolidarisation soignée sur les parties devant rester en place par sciage (obligatoire).
- Rebouchage propre des saignées occasionnées par la démolition des ouvrages dans les parties de bâtiment destinées à être conservées (murs, sols)
- Toutes précautions vis-à-vis des murs mitoyens.
- Evacuation en décharge autorisée avec tri préalable.

Concerne :

Démolition des cloisons obsolètes (suivant repérage).

Démolitions de carrelage et forme associée.

Démolition des faux plafonds.

Démolition des murs obsolètes (suivant repérage).

Démolition des dallages existants.

Démolition escaliers existants.

Démolition des maçonneries et de charpentes existantes.

Démolition de plancher existant (suivant repérage).

Piquage de la forme existante pour dallage rattrapage entrée.

Démolition, des installations sanitaires.

## 3.4 TERRASSEMENTS

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
<b>Phase DCE</b>	<b>LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE</b>	<b>Mars 2021</b>	<b>Page 9</b>

### 3.4.1 Terrassements

Les terrassements s'effectueront avec des engins mécaniques adaptés (nature du terrain suivant rapport de sol), avec finition manuelle des fonds de fouille et devront comprendre les sujétions de blindage, tenue provisoire des terres protection à réaliser au fur et à mesure de l'avancement.

Les fonds de fouilles devront tenir compte soit, de la mise en place de gros béton sur 5 cm minimum d'épaisseur, soit, du gros béton de rattrapage de niveau et être contrôlés avant tout coulage par le contrôleur technique.

L'évacuation des terres provenant de ces fouilles sera à prévoir dans ce poste, une partie des matériaux de bonne qualité et pouvant être stockés seront conservés sur site en vue de leur réutilisation en remblais contre ouvrages.

Il devra le pompage et l'évacuation des eaux si cela s'avérait nécessaire soit du fait d'intempéries soit du fait de venues d'eau.

Lors du démarrage des fouilles pour assise des fondations, l'entrepreneur devra prévenir le Contrôleur Technique afin d'obtenir son accord sur la qualité des fonds de fouille.

Le principe de fondation prévisionnel est du type semelles filantes.

Concerne :

Terrassement pour assises nouveaux dallages.

### 3.4.2 Terrassement pour canalisations

Terrassements aux engins mécaniques en terrain de toute nature (hors rocher) compris :

Implantation de la tranchée à réaliser, terrassement aux côtes fil d'eau ou génératrice inférieure augmentée de 0.10m, chargement et évacuation des matériaux, sable pour lit de pose et enrobage canalisation ; grillage avertisseur, remblais en tout venant pour rattrapage niveau sous dallage.

Concerne :

Terrassement pour les canalisations ou fourreaux encastrés sous dallage existant (compris sciage et réfection dallage).

### 3.4.3 Canalisations sous dallage

Fourniture et pose de canalisations PVC série assainissement Ø suivant localisation y compris regards 40x40 avec tampon hydraulique pour récupération des canalisations bâtiment, pose en tranchée précédemment décrite.

Concerne :

Le nouveau réseau EU.

### 3.4.4 Remblaiements

#### 3.4.4.1 Remblais périphériques

Remblais soit avec des matériaux issus des terrassements de bonne qualité et pouvant être stockés soit avec du tout-venant concassé de carrière 0/315 mis en œuvre par couche successives et correctement compactées sur la périphérie du bâtiment.

Concerne :

Remblais contre tous les ouvrages de fondation en périphérie plateforme.

### 3.4.5 Fourreaux

Sans objet, posé par les corps d'états techniques concernés.

## 3.5 FONDATIONS

Sans objet structure conservée.

## 3.6 ELEVATIONS

### 3.6.1 Maçonnerie d'agglomérés de béton creux

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE	Mars 2021	Page 10

Réalisation de murs, en agglomérés de béton 0.20m d'épaisseur brute selon le repérage des plans d'exécution. Ces éléments seront conformes à la norme NFP 14.304.

Ces élévations seront montées conformes aux normes, notamment DTU n° 20.1, hourdage au mortier de ciment.

Seront inclus dans la mise en œuvre de ces éléments toutes les liaisons béton armé (raidisseurs, piliers d'angles linteaux, chaînages intermédiaires et rampants...), empochement béton pour pose poutres de charpente, arase étanche si nécessaire avant montage des maçonneries.

L'aspect de surface une fois la prestation terminée devra être irréprochable : aucun désaffleurement entre éléments préfabriqués, trous de construction soigneusement rebouchés au mortier de ciment, verticalité des angles et trumeau d'ouverture des fenêtres dressées.

Devra être compris dans les prestations, le dressage du retour intérieur des tableaux sur 10 cm, pour faciliter la pose des menuiseries.

Ancrages des raidisseurs en liaison avec des existants.

Les maçonneries monteront jusque sous toiture

Concerne :

Maçonneries élévations suivant plan DCE (élévation R+1).

### 3.6.2 Maçonnerie d'agglomérés de béton à bancher

Mur en agglomérés de béton à bancher ép.0.20 compris :

Assise du premier rang parfaitement de niveau avec découpe, angles.

Les rangées successives seront posées en quinconce à sec, angles non croisés mais tenu par pattes de liaison galvanisée, éléments courants posés en quinconce avec superposition des alvéoles.

Incorporation des aciers horizontaux et verticaux suivant plan de ferrailage.

Mise en œuvre de béton normalisé C20/25, vibrage normal.

Arase coffrée de finition avec chaînage incorporé.

Concerne :

Élévation en agglomérés de béton (cage d'ascenseur).

### 3.6.3 Ossatures incorporées

En béton C25/30 réalisées par éléments standardisés du commerce, adaptés à la maçonnerie ou ossatures incorporées aux voiles béton.

Ce poste est à inclure dans les surfaces des ossatures concernées.

Concerne :

Les linteaux, les chaînages, les raidisseurs verticaux, incorporées dans les maçonneries.

## 3.7 PLANCHER

### 3.7.1 Plancher courant industriel allégé

Plancher préfabriqué du commerce comprenant poutrelles à talon en tôle galvanisée remplie d'une isolation à base de polyuréthane enveloppant un raidisseur armature acier, entrevous polystyrène plein ou décaissé (principe ISOLTOP), et une dalle de compression en béton C25/30, armatures suivant calcul BA.

Épaisseur suivant dossier béton.

Ancrages des poutrelles dans maçonneries existantes, armatures acier de chaînages et courantes.

Scellement de barres acier HA 10 en périphérie du plancher (deux à chaque poutrelle, une tous les 0.80m sur les côtés non porteurs.

Finition : D3

Concerne :

Complément de plancher dans existant pour nouveaux niveaux.

### 3.7.2 Plancher connecté

La prestation comprendra :

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE	Mars 2021	Page 11

L'étalement depuis le rez de chaussée des poutres en place (un étau à mi travée, dépose et repose d'une dalle de faux plafond à chaque étais).  
 La révision du lambourrage existant et le remplacement de toutes les parties défectueuses.  
 La fourniture et la pose d'un panneau OSB 12mm fixé aux lambourdes existantes.  
 Le sciage des lambourdes aux appuis de poutres pour dégager une surface suffisante de contact avec la poutre bois.  
 La fourniture et la pose de connecteurs acier S275 type Technaria vissés sur les poutres (35 par poutres).  
 La fourniture et pose d'un film plastique conforme à l'avis technique connecteurs sur toute la surface du panneau rapporté.  
 Le scellement à la résine de barres d'acier HA 10 ( deux à chaque poutres, espacées de 0.80m sur les côtés non porteurs).  
 La mise en œuvre d'acier pour chaînages sur poutres bois (2HA12), en périphérie au droit des scellements, en surface générale.  
 La fourniture et la mise en œuvre d'un béton préfabriqué de type C25/30 surfacé lissé (D3) d'une épaisseur minimum de 0.10m.  
 La remise en état des locaux après durcissement du béton.  
 Toutes sujétions d'exécution en milieu existant.

Concerne :

La réfection du plancher haut de rez de chaussée zone DGS, compta, RH.

### 3.7.3 Chaînages

Ouvrages réalisés en béton C25/30, coffrage soigné par planelle terre cuite isolée, épaisseur 0.06m.  
 Armature suivant étude béton

Concerne :

Périphérie des planchers.

### 3.8 OSSATURES COFFREES POTEAUX POUTRES

Réalisation :

- Béton type C 25/30.
- Parements P3
- Aciers HA

Les poteaux seront coulés en place ou préfabriqués, section variable suivant étude.

Les poutres en retombées pourront être coulées sur place ou précontraintes industrielles et devront subir, si nécessaire toutes sujétions de passage de canalisations de diamètre 30 maximum pour les courants forts ou faibles. Les poutres en allège seront coulées sur place.

Les arêtes resteront en angles vifs.

Concerne :

Les poteaux poutres du projet

### 3.9 DALLAGES

Terrassement :

Sur plateforme préalablement terrassée ou existante.

Remblai :

Hérisson en pierre concassée y compris compactage épaisseur minimale 0.30m, essais pour  $K \geq 50 \text{Mpa/m}$ .

Surfaçage par matériau de granulométrie inférieure.

Isolation :

Sans objet.

Dalle :

En béton suivant norme C25/30 y compris armature suivant étude béton armé.

Epaisseur minimale 0.13m mis en œuvre sur le remblai en tout venant.

Etat de finition : D3.

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
<b>Phase DCE</b>	<b>LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE</b>	<b>Mars 2021</b>	<b>Page 12</b>

Concerne :  
Réfection sol des archives.  
Rampes d'accès extérieures compris bêche de rive.  
Reprise Sas accueil.

### **3.10 OUVRAGES DIVERS**

#### **3.10.1 Seuils et appuis**

Réalisés en béton C25/30, coffrage soigné, finition lissée, largeur suivant dimensions ouvertures, appuis non saillants, talon pour pose des fenêtres, plat pour les portes-fenêtres, les seuils pour accessibilité handicapés seront réalisés en deux phases (talon et seuil rapporté), façon de réservation pour les appuis permettant la continuité du doublage jusqu'à la menuiserie.

Concerne :  
Tous les seuils et appuis sur extérieurs des nouvelles menuiseries.  
Seuils sur les portes fenêtres de la salle du conseil.

#### **3.10.2 Réservation Rebouchage - Calfeutrement**

Le titulaire du présent lot devra toutes les réservations, et les rebouchages soignés demandées par les corps d'état secondaires que ce soit dans les éléments verticaux ou horizontaux de section supérieure 10x10cm (murs et planchers).

Les rebouchages devront être soignés et effectués avec un matériau adapté à l'élément traversé pour respect du coupe-feu et du phonique.

Les réservations dans les maçonneries existantes sont comprises.

Concerne :  
Toutes les réservations et rebouchages.

#### **3.10.3 Sous œuvre**

La restructuration du bâtiment entraîne la réalisation de sous œuvre dans les structures béton existantes.

Ces travaux impliquent la dépose de tous les ouvrages des fenêtres ou des ouvertures existantes.

Ces derniers seront exécutés au cas en prenant soin à chaque intervention de la protection des espaces et des volumes concernés par des étalements en quantité et en qualités suffisantes par rapport à l'ouvrage à réaliser.

La méthodologie d'exécution sera la suivante :

Chaque ouverture sera réalisée par l'intermédiaire d'un linteau constitué soit par une double poutre béton ou métallique associées à des jambages (réalisation par demi mur). Les ouvertures verticales seront réalisées en premier lieu avec coulage du jambage. Les poutres dans un deuxième temps.

Dans le cas de profilés métalliques ces derniers seront enrobés de béton.

Ouvertures des sous œuvres après exécution de ces travaux.

Chaque ouverture comprend la réalisation du seuil ou appui, le dressage (fini) des tableaux et encadrements.

Les ouvertures supérieures à 1.50ml seront complétées par une longrine de liaison et de répartition des jambages en partie basse.

Y compris toutes sujétions d'exécution et de raccordements aux existants.

Concerne :  
SO1 -1 : ouverture prote 100x211 au sous-sol.  
SO1 / 2 : ouverture passage pour création ascenseur 150x211.  
SO3 : ouverture passage 160x230.  
SO 4/5 : élargissement porte existante100x211.  
SO6 : ouverture mur pour agrandissement salle 300x230.  
SO7 : ouverture pour agrandissement salle 450x230.  
SO8 : ouverture passage dans mur existant 140x230.  
SO 09/10 : élargissement d'ouvertures existantes 140x230.  
SO11 : ouverture passage 110x230.

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE	Mars 2021	Page 13

SO 12 : ouverture porte ascenseur 150x211.  
SO14 : ouverture passage 110x230.  
SO 14 : ouverture passage dans mur existant 160x230.  
SO 15 : ouverture passage dans mur existant 160x230.  
SO16 : modification ouverture existante 100x211.  
SO 17 : modification ouverture dans mur existant 160x230.  
SO 18 : ouverture passage dans mur existant 140x230.

#### 3.10.4 Rebouchages ouvertures

La prestation comprendra la dépose de porte ou encadrement existant ainsi que son évacuation.  
Le rebouchage soigné avec harpage à l'existant de la baie dégagée en maçonnerie d'agglomérées de béton épaisseur 0,20m, et ou raidisseurs de liaison avec une armatures scellées dans l'existant.  
La reprise de l'enduit identique aux existants contigus.

Concerne :

Rebouchage des ouvertures existantes une face ou deux suivant épaisseur de mur à reboucher.

#### 3.10.5 Menuiseries existantes

La prestation comprendra :  
La dépose de la menuiserie existante, l'emport en décharge.  
La reprise et le traitement de la feuillure dégagée par la dépose sur les trois côtés.  
Le dressage du tableau dégagé.  
La réfection du seuil avec talon de pose pour nouvelle menuiserie.

Concerne :

La dépose et reprise des menuiseries existantes suivant plan de repérage.

#### 3.10.6 Couture fissures

Réalisation de couture de fissures de maçonnerie pierre existante compris :  
- ouverture de la fissure 0.05m de large et de 1.00m de long.  
- ouverture de la maçonnerie en croix sur 0.10 de large de profondeur sur 1.00m de long.  
- mise en place d'acier HA 10 en croix et dans fissure ouverte.  
- rebouchage des saignées au mortier de résine sans retrait.

Concerne :

Fissures sur murs de façades et intérieurs.

#### 3.10.7 Dressage mur ancien

Décroutage de l'enduit existant, évacuations des décombres.  
Réalisation d'un dressage fin au mortier de chaux pour support de relevé d'étanchéité.

Concerne :

Support relevé d'étanchéité sur mur ancien de la terrasse du R+1.

#### 3.10.8 Escaliers béton

En béton armé préfabriqué ou coulé sur place, corps de marches et paillasse en béton armé.  
Paillasse de 0.15m environ.  
Finition D4.  
Nez de marche droit escalier carrelé.  
L'entreprise du présent lot soignera particulièrement les paillasses qui devront avoir un aspect parfait sans bullages ni balèvres.

Concerne :

Marches d'escaliers du rez de chaussée remaniée.  
Marches des rampes extérieures.

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
<b>Phase DCE</b>	<b>LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE</b>	<b>Mars 2021</b>	<b>Page 14</b>

### 3.10.9 Relevé béton

Scellement de barres acier HA dans dalle existante e= 0.50m.  
Réalisation d'un relevé béton environ 12x12 compris coffrage, béton, acier.  
Finition de surface parfaitement lissée pour support menuiserie ou mur bois.

Concerne :

Le relevé béton entre extérieur et intérieur du futur hall.

### 3.10.10 Encadrements menuiseries hall

La prestation comprendra :  
Le sciage et la démolition des angles de chapiteau des poteaux pierre.  
La réalisation d'un seuil en béton armé avec scellement dans pierre existante pour support menuiserie.

Concerne :

Traitement des encadrements des futures menuiseries hall entrée.

## 3.11 CHARPENTE COUVERTURE

### 3.11.1 Charpente traitement

Sondages et vérification de l'état des structures bois du bâtiment.  
Décapage des parties recouvertes, buchage des parties trop vermoulues, dépoussiérage de surface.  
Application de produit de traitement par injection sur toute la surface des pièces existantes à traiter.  
Traitement chimique anti xylophage par produit organique fongicide et insecticide. Produit conforme aux normes en vigueur.  
Nota : en cas de pièce trop défectueuse avertissement du Moe pour définir le remplacement ou non de la pièce.

Concerne :

Toutes les pièces de bois de la charpente toiture existante.

### 3.11.2 Révision couverture

Après vérification sécurité de chute extérieure, mise en place de filets de protection de chute en sous face charpente :  
Vérification de la charpente existante poutres, chevrons, liteaux. Remplacement des pièces défectueuses.  
Vérification visuelle de la couverture existante.  
Dépose sans récupération des tuiles abimées.  
Evacuations en décharge autorisée.  
La dépose des souches ou conduits existants et rebouchages des parties dégagées avec des tuiles identiques à celles existantes.  
Remplacement des tuiles abimées. Au vu de l'état actuel il est prévu de remplacer au maximum 10% de la surface totale).  
Vérification et remise en état ou remplacement des ouvrages de zinguerie.  
Dépose et remplacement du vélux existant.  
Nettoyage et repliement.

Concerne :

La révision générale de la couverture existante partie conservée (sauf au-dessus salle du conseil déjà révisée).

### 3.11.3 Désenfumage cage d'escalier

Fenêtres de toit à projection et rotation combinée, permettant le retournement complet de l'ouvrant pour nettoyage du vitrage extérieur. Poignée basse pour la projection, barre d'ouverture en partie supérieure pour la rotation avec contrôle simultané de l'obturateur de ventilation.

- En pin massif traité, vernis Top Finish laqué blanc.
- Grille de filtrage d'air amovible anti insectes.

<b>MAIRIE DE SAINT PARGOIRE</b>			
<b>OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE</b>			
<b>Phase DCE</b>	<b>LOT N° 01: DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE</b>	<b>Mars 2021</b>	<b>Page 15</b>

- Pivots à frein en acier bichromaté inoxydables.
  - Tous joints d'herméticité en applique
  - Ouverture pneumatique pour désenfumage.
  - Modification de la charpente pour adaptation à la fenêtre à poser.
  - Raccordement étanchéité tuiles canal, chevêtre bois et adaptation pannes pour incorporation, reprise du plafond.
  - Type grand confort
  - Dimension : 118x114.
- Nota : Ce velux sera prévu et équipée pour le désenfumage exutoire de fumée (boîtier commande à CO2, proche d'une issue de secours, liaison câble longueur maxi 15m avec trois poulies de renvois maximum, le boîtier sera répertorié sur plan réglementaire.
- Nota : un point d'ancrage normalisé sera mis en place en sortie de l'exutoire de désenfumage.

Concerne :  
Désenfumage cage d'escalier.

#### **3.11.4 Murs ossature bois**

Cadres constitués de lisses horizontales hautes et basses associées à des montants verticaux espacés de 0.60m maximum, d'étrésillons et de traverses selon besoins.

Les bois utilisés seront de classe 3 (Douglas ou équivalent), minimum, la section sera calculée en fonction des hauteurs et charges à reprendre, ainsi que des normes sismiques à respecter.

Les ouvrages de liaisons ou fixation devront aussi répondre aux exigences sismiques, la prestation comprend les relevés acrotères.

Ces éléments seront contreventés par des panneaux, constitués de grandes lamelles de bois orientés et liées entre elles par un collage organique, épaisseur 15mm ou tout panneau dérivé du bois sur la face extérieure.

Ils reposeront sur des lisses bois massif traité autoclave fixée aux maçonneries, y compris tous complément d'étanchéité : joint compressible, barrière anti capillarité.

Isolation thermique en panneaux de laine minérale semi rigide de 140mm  $\lambda$  : 0.032 W/m°C, MO mise en œuvre entre les montants verticaux, film pare air, pare vapeur posé en face interne de l'isolant.

Incorporation de poteaux bois massifs 145x145 pour support renforts structurels.

Poutre lamellé collé au-dessus baie vitrée entrée.

Toutes les dispositions devront être prises pour garantir une parfaite étanchéité à l'air.

Ces ouvrages devront garantir d'un  $U = 0.16$  W/m<sup>2</sup>.°C.

Pare pluie agrafé aux ossatures porteuses y compris recouvrements pour parfaite étanchéité.

Ossature support litage vertical fixés aux ossatures des panneaux de murs.

Bardage en habillage de panneaux de fibres stratifié épaisseur 10mm (Trespa ou Fundermax) coloris au choix suivant palette fabricant, découpes sur tous les ouvrages périphériques, pièces spéciales aux angles ou points singuliers.

Barrière anti capillarité en partie basse.

En pied support de départ en tôle acier zingué mi- formé y compris ventilation de la lame d'air.

Pièce de finition dans les angles, retours de tableaux, linteaux en zinc.

Concerne :  
Bardage des murs à ossatures bois des deux côtés de l'entrée générale et de l'imposte.

**Fin du CCTP gros œuvre démolitions charpente couverture.**